

<https://enseignants.se-unsa.org/AED-le-mepris-ca-suffit>



enseignants de l'Unsa



AED : le mépris, ça suffit !

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : lundi 2 décembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa lance une action en direction des parlementaires pour qu'une indemnité de fonction des assistants d'éducation (AED) soit créée. Cette demande s'ajoute à celle de revalorisation de la valeur du point d'indice portée avec l'UNSA Fonction publique.

L'année 2024 aura été non seulement une année blanche en matière de rémunérations mais également une année de régression importante du pouvoir d'achat avec la suppression de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa).

Pour cette raison, le SE-Unsa a lancé une action en direction des parlementaires pour les alerter et leur demander d'augmenter le budget 2025 afin de pouvoir créer une indemnité de fonction pour les AED. En effet, ce sont les seuls personnels de l'Éducation nationale à ne pas en percevoir.

Pour la seule année 2024, c'est 2 % d'inflation, ce qui a précisément justifié la revalorisation du Smic. Les AED sont rémunérés sur la base de 1801,74 € brut pour un temps plein soit 1448,05 € net par mois.

Les AED jouent, en raison de leur action éducative, un rôle essentiel bien que largement invisibilisé dans les établissements scolaires du second degré. Ils sont en effet souvent en première ligne afin de gérer les situations de tensions entre les élèves dans les établissements. Leur action de tous les jours est centrale dans le climat scolaire des établissements. Alors, le mépris, ça suffit !

Lire le courrier adressé aux membres des commissions éducation et budget de l'Assemblée nationale et du Sénat ([Cliquer pour agrandir au format PDF](#))

https://enseignants.se-uns.org/IMG/UserFiles/Images/20241128_courrier_senateurs_commission_culture_education_SE_UNSA_singlePage.jpg